

LA GARDE NATIONALE DE ROCHEFORT EN 1848

La chute de la Monarchie de Juillet et l'instauration de la 2^e République ne provoquent pas de grands bouleversements à Rochefort. G.-L. Duprat mentionne seulement que «le souvenir de la grande Révolution fut surtout évoqué par la fête patriotique offerte à la garde nationale de La Rochelle»¹. M. Deveau² publie sur cette période une intéressante étude de documents. Quant aux auteurs de *Rochefort, trois siècles en images*, après un court résumé, ils font une rapide allusion à l'expédition à Paris d'un détachement rochefortais de la garde nationale, et à son retour glorieux une fois «le calme [...] rétabli dans la capitale»³. L'objet de ce travail est de préciser le rôle joué par la garde nationale⁴ de Rochefort, en particulier lors des journées de juin.

Le 26 février 1848, trois jours après l'abdication du roi, le maire Guérin communique aux Rochefortais la création, à Paris, d'un gouvernement républicain associant Lamartine et Louis Blanc, et appelle ses concitoyens à l'ordre et à la paix⁵. Comme le souligne M. Deveau, «la population se montre fort calme, et rien ne laisse supposer qu'elle ait conscience de pouvoir influencer les événements de Paris. Elle accepte sans enthousiasme, mais elle accepte. Cependant, les ouvriers sont craints et le maire prend des dispositions en conséquence. Il fait occuper le poste de l'Hôtel de Ville par un piquet de 25 hommes de la garde nationale»⁶. Précaution inutile: aucun trouble n'est signalé. Le 28 février, le conseil municipal réactive la garde nationale, dont les effectifs étaient jusque-là réduits au minimum, et ouvre un crédit de 1000 F. La République est officiellement proclamée à Rochefort le dimanche 5 mars, avec une revue générale de la garde nationale, «malgré l'extrême mauvais temps»⁷. Le 7 mars, en même temps que le conseil municipal vote une adresse d'allégeance au gouvernement provisoire, la marine décide la constitution d'un bataillon des ouvriers de l'arsenal (six compagnies), sous le commandement du capitaine de corvette Sochet⁸.

Suite aux manœuvres de Renou, le commissaire du gouvernement provisoire (en visite à Rochefort le 18 mars), Guérin démissionne de la mairie avec ses adjoints⁹. Le 1er avril, le conseil de recensement installé par la municipalité organise la réactivation de la garde nationale, qui concerne les citoyens valides de 20 à 55 ans: 1130 hommes (non compris les inscrits dans les compagnies spéciales) doivent être répartis suivant la taille (et non par

¹ G.-L. Duprat, *Monographie historique de Rochefort-sur-Mer*, 1909, p. 208.

² M. Deveau, *La Révolution de 1848 à Rochefort-sur-Mer, février 1848 - juin 1848*, Documents d'histoire locale, CDDP La Rochelle, 1970.

³ *Rochefort, trois siècles en images*, tome II, CALC Rochefort, 1983, p. 49-51.

⁴ La garde nationale est créée à Paris le 13 juillet 1789 : il s'agit d'une force armée destinée au maintien de l'ordre dans la capitale. Son commandement est confié à La Fayette. Dans la plupart des villes et dans de nombreux villages, des milices sont formées sur ce modèle. Récupérée et transformée par les régimes politiques successifs, elle est supprimée en août 1871.

⁵ *Les Tablettes des deux Charentes*, 26 février 1848.

⁶ M. Deveau, *op. cit.*, p. 6.

⁷ *Les Tablettes*, 8 mars 1848.

⁸ Délibération du conseil municipal, 7 mars 1848.

⁹ Délibération du conseil municipal, 21 mars 1848.

quartiers) en huit compagnies formant un seul bataillon. Le 15 avril, les gardes nationaux élisent leurs officiers. Eugène Roy-Bry en devient le commandant en premier, Mary le commandant en second, et Burgeat le porte-drapeau. Suivent Charlet et Dumay, capitaine et lieutenant du conseil de discipline, Delbar, adjudant-major et Thorel, adjudant sous-officier. On compte quatre compagnies de Grenadiers¹⁰ et quatre de Voltigeurs¹¹, avec un capitaine pour chacune d'entre elles. Il y a aussi la Musique (avec son chef, Alexandre Hermann), les Pompiers¹², l'Artillerie¹³ et la Cavalerie¹⁴. Tous les responsables sont des notables ou des commerçants. L'effectif complet de la garde nationale de Rochefort dépasse donc les 2 000 hommes, sur une population totale de 17 867 habitants.

Le citoyen Maitrot est nommé maire provisoire le 18 avril, avec Dhoste, Ayraud et Giral comme adjoints¹⁵. Le 20 avril, la garde nationale participe à la cérémonie de la plantation de l'Arbre de la Liberté au milieu de la place Colbert. L'enthousiasme militaire et républicain s'accroît peu à peu et se communique à la programmation du théâtre, où le directeur Francisque donne, le 16 avril, un drame censuré par le régime précédent (*Le Pacte de famine*), accompagné de deux vaudevilles dans l'air du temps (*Le Brelan du troupier* et *Le Caporal et la Payse*). Le 30 avril, c'est la clôture définitive de la saison, avec *Les Quatre sergents de La Rochelle*, « drame en six tableaux défendu depuis 1831 et repris récemment au théâtre de l'Ambigu, où il ne cesse d'attirer la foule par l'intérêt qu'inspire le souvenir de ces quatre martyrs de la liberté qui, condamnés en 1822, moururent en héros »¹⁶.

Parmi les douze députés élus pour la Charente-Inférieure le 29 avril¹⁷, Renou figure en première position. Joseph Target, contre-maître au port, et Audry de Puyraveau représentent Rochefort à l'Assemblée: dès le lendemain, Target part pour Paris, « accompagné d'une foule immense jusqu'à l'extrémité du faubourg »¹⁸. Le 4 mai, jour de l'ouverture de l'Assemblée Nationale, est déclaré jour férié par la municipalité, avec messe, revue de la garde nationale et illuminations le soir. Quand la garde nationale de Paris réprime les quelques troubles qui ont accompagné la proclamation de la République le 14 mai, la milice charentaise lui adresse aussitôt ses félicitations « enthousiasmée par l'attitude énergique qu'a spontanément prise celle de Paris à l'instant même où la représentation nationale était violée »¹⁹. En même temps, le conseil municipal vote un crédit de 4 000 F. pour l'habillement et l'équipement de la garde.

Les événements de juin et l'expédition de la garde nationale de Rochefort

Peu de temps après l'élection législative complémentaire du 4 juin, qui a vu la victoire d'un certain Louis-Napoléon Bonaparte²⁰, la garde nationale de Rochefort se prépare pour une grande revue: « elle prendra les armes le dimanche 25 de ce mois à 5 heures et demie du matin en grande tenue d'hiver pour un exercice d'ensemble, conformément au règlement

¹⁰ 1ere: Chauvet, capitaine; 2e: Clanet, cap.; 3e: Ballanger, cap.; 4e: E. Albert, cap.

¹¹ 1ere et 2e : Roche, cap. ; 3e : Mercier, cap. ; 4e : Lefèvre, cap.

¹² Cazeau père, cap.

¹³ A. Laffitte, cap.

¹⁴ A. Leps, cap.

¹⁵ Délibération du conseil municipal, 18 avril.

¹⁶ *Les Tablettes*, 26 avril.

¹⁷ Renou, Bethmont, Baroche, Gaudin, Dufaure, Brard, Target, Debain, Audry, Dupont, Coutanseau, d'Argenteuil.

¹⁸ *Les Tablettes*, 3 mai.

¹⁹ *Les Tablettes*, 20 mai.

²⁰ Il s'agissait de remplacer Bethmont, qui avait choisi l'Indre. Ces élections renforcent l'évolution conservatrice de la République et révèlent la popularité de Louis-Napoléon Bonaparte, élu à Paris et dans trois départements dont la Charente-Inférieure.

approuvé en date du 15 juin 1848 »²¹. Mais dès le 23, l'insurrection parisienne commence, avec sa répression sanglante par la garde nationale, aidée des troupes de ligne. Dans son numéro du samedi 24, la rédaction des *Tablettes* évoque « les circonstances graves qui pressent de tous côtés la République » et dénonce « l'agitation soulevée par les prétendants de toutes les couleurs qui voudraient, sous prétexte de la sauver, mettre la République dans leur poche ». Par ailleurs, le préfet de la Charente-Inférieure Wissacq lance « un appel à la concorde et à la fraternité contre les opposants à la République ». Le mercredi 28, dans le numéro suivant, les rédacteurs proclament la victoire de la République sur les émeutiers: « Dieu soit loué! l'ordre a triomphé de l'anarchie! La France est sauvée, la société préservée du bouleversement; le gouvernement légal fonctionne en toute plénitude, en toute liberté d'action ». Sous le commandement du général Cavaignac, 200 000 gardes nationaux (dont de nombreux détachements provinciaux appelés à la rescousse) et 60 000 hommes des troupes de ligne ont mis fin à l'insurrection le 26 juin à 16 heures, après quatre jours de combats difficiles. Les appels se multiplient, à la fois aux insurgés, « abusés par des instigateurs criminels » et aux ouvriers: « On vous trompe! On vous égare! ». A Rochefort, les ouvriers de l'arsenal ne suivent pas le mouvement parisien: circonvenus par les républicains modérés, ils sont intégrés dès le 7 mars à la garde nationale, formant un imposant bataillon de six compagnies. Par ailleurs, ils peuvent considérer qu'ils ont un représentant de l'arsenal élu à l'Assemblée Nationale en la personne du contremaître Joseph Target.

C'est dans ce contexte insurrectionnel que la garde nationale de Rochefort manœuvre le dimanche 25 juin à 6 heures du matin sur l'esplanade du cours d'Ablois, en compagnie du 75^e de ligne. « Assez nombreuse pour simuler deux bataillons »²², elle fait forte impression, dans une atmosphère tendue, à l'affût des nouvelles parisiennes: « pas de fausse manœuvre, point d'hésitation, une assurance de commandement qui entraîne l'exécution, voilà le résultat d'un zèle soutenu pour l'organisation d'une force publique qui est appelée au maintien de l'ordre et au respect des personnes et des propriétés ». A Rochefort, on est prêt à soutenir la garde nationale parisienne.

A peu près en même temps que le début des manœuvres sur le cours d'Ablois, le maire reçoit du cabinet du préfet, une dépêche datée du 25 juin à 5 heures du matin, et signée de la main même du préfet Wissacq²³: « Monsieur le Préfet Maritime vous a donné connaissance de deux dépêches télégraphiques adressées par le Ministre de la Marine, annonçant que des troubles graves ont eu lieu à Paris, et témoignant le désir que les gardes nationales du dépôt de la Charente-Inférieure suivent l'ensemble de celles des autres départements, et envoient, comme elles, des détachements à Paris. Le patriotisme bien connu de la garde nationale de Rochefort me rend certain qu'elle ne manquera pas à l'appel. Je vous prie, en conséquence, de prendre, à la réception de cette lettre, toutes les mesures nécessaires pour que les hommes de bonne volonté puissent partir immédiatement ». Le préfet officialise les dépêches du préfet maritime: l'ordre de départ est net, et il tombe à propos puisque la garde rochefortaise, réunie au grand complet, est en plein exercice.

Mais sur la même lettre, le préfet ajoute, après un trait et un espace: « à 5 h 1/4, je reçois directement de Paris une nouvelle dépêche, dont M. le Sous-Préfet vous donnera connaissance, commençant par ces mots « Plusieurs des [illisible] ateliers » et finissant par ceux-ci « les gardes nationales et troupes de lignes sont maîtres sur tous les points ». Je laisse à votre prudence et à votre sagesse, ainsi qu'au patriotisme de vos concitoyens le soin de juger, d'après ces dernières nouvelles, s'il convient de diriger néanmoins des détachements de

²¹ *Les Tablettes*, 21 mai.

²² *Les Tablettes*, 28 juin.

²³ NAT 687, Garde Nationale 1815-1848, Bibliothèque-médiathèque de Rochefort.

garde nationale sur Paris, ou d'attendre, tout en faisant des préparatifs de campagne, que des détails nouveaux fassent connaître la situation réelle de la capitale [...] ». On voit bien que le préfet, tout en infirmant le texte précédent, n'ose pas prendre la responsabilité directe d'un contre-ordre: toujours est-il que le maire et le conseil municipal, malgré l'ambiguïté du message, se sentent autorisés à faire partir un contingent de la garde. Il est vrai aussi que la préfecture maritime vient de recevoir l'ordre d'envoyer à Paris le 2^e régiment d'infanterie: « ce régiment est parti [le dimanche 25] à midi, le colonel en tête. La garde nationale, la ligne, l'artillerie de marine et les ouvriers du port, organisés en sections, l'ont accompagné jusqu'à l'embranchement de la route de Surgères »²⁴.

Dans l'effervescence, la décision est prise d'envoyer à Paris un détachement de gardes nationaux: « En même temps, il était fait un appel à un détachement de gardes nationaux, et, dans la journée, 100 jeunes gens ont été inscrits et organisés en compagnie. Ils sont partis lundi [26], à 3 heures du soir, accompagnés de la garde nationale, de la ligne, des douaniers, des ouvriers du port, qui en avaient reçu l'autorisation du préfet maritime, et des pensionnaires du collège. Une partie de la population s'est réunie à ce cortège militaire. Les jeunes gens étaient animés du plus vif enthousiasme, et les adieux ont été une manifestation générale de sympathie qui a produit une profonde émotion »²⁵. En fait, 99 hommes composent ce détachement conduit par le capitaine Delbar²⁶. Par ailleurs, une partie du transport s'effectue en voiture: « M. Ponty en a mis à leur disposition une d'environ 30 places ».

Pourtant, cette même édition du 28 juin des *Tablettes* mentionne clairement la fin de l'émeute parisienne depuis le 26 à 16 heures: l'expédition militaire de la garde, partie une heure avant la fin des combats, semble donc parfaitement inutile. Dans un entrefilet, le rédacteur précise: « On nous assure qu'il a été décidé par le préfet du département, à la sollicitation du maire et du commandant de la garde nationale, qui se sont rendus auprès de lui, que les volontaires nationaux de Rochefort continueraient à marcher sur Paris, dont ils sont déjà trop près pour leur appliquer la mesure qui rappelle dans leurs foyers ceux qui sont à peine partis ». Il y a apparemment forte insistance des magistrats rochefortais (Maitrot et Roy-Bry) pour la poursuite de l'expédition. Selon *Le National* du 11 juillet²⁷, le trajet s'est effectué en six jours: l'arrivée à Paris a dû se produire le samedi 1^{er} ou le dimanche 2 juillet. Le détachement a été cantonné dans les bâtiments du palais de l'Assemblée Nationale et a passé le plus clair de son temps à faire la parade. On apprend par une lettre²⁸ d'un des gardes, que « le détachement de Rochefort a été passé en revue [le 5 juillet] par les représentants de la Charente-Inférieure. L'honorable M. Baroche leur a adressé les plus grands éloges sur leur dévouement à la cause de l'ordre, et leur tenue vraiment militaire, qui partout, du reste, a été admirée ». Enfin, le 10 juillet, à 8 heures du matin, « le général Cavaignac a passé en revue la garde nationale de Rochefort [...]. Il a été frappé par la belle tenue et la précision des

²⁴ *Les Tablettes*, 28 juin.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Delbar (cap.), Garnault (lieut.), Viallet, Forestier, Papin, Palanchet (sous-lieut.) - Lesueur (sous-major), Mortreuil (fourrier), Gillet (Mar. des logis), Dorembert, Grassiot, Ducouret, Delouche, Poitevin, Michel (sergents) - Cartault, Amal, Roulland, Carriquet, Goepfert, Bouju, Loze, Laouennan, C1Jussot, Rousseau, Teyssère, Reynier, Lydin, Rodanet (caporaux), Meyniet (Second tambour) - Laffite, Langevin, Plumejeau, Mongard, Roux, Durand fils, Martin, Gauthier, CancIof; Gimat, Brisset, Bourguignon, Clément, Delage, Léaud, Dechoisy, Durand clerc (artilleurs) - Planty, Chagneau, Denozeilles, Denfert, Bonnet, Gelineau, Boyer, Normand, Langlois, Belenfant, Durand Louis, Berton, Cocard, Lévêque, Bouet, Robert, Bourguet, Fort, Salis, Rosé, Faure, Rangé, Pelletant, Viaud, Badan, Dussembert, Pommier, Gadeau, Micas, Certain, Charropain, Maleguier, Nivet, Latour, Rivière, Fénix, Rioublant, Lejeune, Renaud, Berton, Laurent, Lemaire, Bon, Villeneau, Joie, Bravard, Divorne, Ducas, Jaspes, Simon, Garnier. (État nominatif des gardes nationaux volontaires, NAT 668, Garde nationale 1815-1848, Bibliothèque- Médiathèque de Rochefort).

²⁷ Cité par *les Tablettes* du 15 juillet.

²⁸ Citée dans *les Tablettes* du 8 juillet.

manœuvres de ce détachement composé d'environ 120 hommes. Le général leur a adressé quelques paroles chaleureuses et profondément senties, et les a remerciés, au nom de la république de leur dévouement à l'ordre et à la patrie »²⁹. *Le National* du 11 juillet précise qu'ils ont quitté le palais de l'Assemblée « à trois heures pour se rendre à l'embarcadère du chemin de fer d'Orléans, emportant un drapeau, précieux don du président de l'Assemblée, sur lequel on lit: 23, 24, 25, 26 juin. Un second drapeau leur a été confié pour être remis aux volontaires de La Rochelle, partis depuis plusieurs jours ».

Le départ du détachement par le train a donc eu lieu le 10 juillet en fin d'après-midi. Ils sont à Poitiers le 14 et on annonce leur retour à Rochefort pour le dimanche 16 à 9 heures. L'expédition aura duré 21 jours, du 26 juin au 16 juillet. La veille du retour, au théâtre de Rochefort, la troupe de Francisque donne une représentation de *Napoléon, l'Empire et la République*, dont le rôle-titre est tenu par l'auteur, Belfort-Devaux, qui a aussi écrit une *Cantate* dédiée à la garde nationale de Rochefort.

C'est une « grande fête patriotique » qui se déroule le 16 juillet pour accueillir, vers 14 h, le retour triomphal des gardes rochefortais: « La garde nationale entière, les différents corps de la guerre, de la marine et des ouvriers du port s'étaient rendus à leur rencontre à deux kilomètres de la ville, tandis que toute la ville s'était massée sur le rempart vers la porte de Charente, ou se prolongeait le long de la route, ou encore encomrait les fenêtres, ornées du pavillon national, de toutes les maisons de la belle rue des Fonderies. [...] Le cortège, entré par la porte de Charente, est ressorti par celle de La Rochelle (la place Colbert étant encombrée de saltimbanques³⁰) et a été se former en bataille sous les allées du cours d'Ablois³¹. »

Cette expédition parisienne du détachement rochefortais arrivé après la bataille a rapporté aux garde nationaux un drapeau frappé des quatre journées décisives de juin, mais aussi des médailles de cuivre³² (apparemment deux pour chaque garde). Sur l'une, on peut lire une inscription (« au général Cavaignac, la patrie reconnaissante ») entourant le buste du général; au revers, au centre d'une couronne de lauriers: « chef du pouvoir exécutif le 24 juin 1848 ». La deuxième représente, sur l'avant, une allégorie de la République debout, tenant une lance, avec la légende suivante: « République française - Liberté Égalité Fraternité »; au revers, on distingue nettement, au centre, une barricade surmontée d'un drapeau, avec le texte suivant: « à la garde nationale de Rochefort - Charente-Inférieure – 23 24 25 26 juin 1848 - la patrie reconnaissante ». Malgré cette marque d'honneur accordée à la garde de Rochefort, on ne trouve pas trace, dans les documents, d'une remise de médailles. Chacune d'elles semble en relation avec les deux cérémonies parisiennes, la revue par le général Cavaignac, et le don des drapeaux par le président de l'Assemblée Nationale le 10 juillet.

Pourtant tout ne s'est pas passé aussi simplement au cours de cette expédition. Une lettre singulière du préfet de la Vienne Paul Mabrun³³, datée du 22 juillet, donne un éclairage particulier à ce voyage: « Le deux de ce mois, dit le préfet, lors de l'arrivée du détachement des gardes nationaux de Rochefort à Poitiers, je notifiai à son commandant ampliation de la dépêche ministérielle qui m'enjoignait de faire rétrograder tous les gardes nationaux qui

²⁹ *Le Siècle*, 11 juillet, cité par *les Tablettes* du 15 juillet.

³⁰ Le cirque des frères Bouthord, après un séjour à La Rochelle, occupe la place depuis le 8 juillet au moins: « ils ont terminé leurs travaux à La Rochelle par une représentation au bénéfice des victimes des journées de juin » (*Les Tablettes*, 8 juillet).

³¹ *Les Tablettes*, 19 juillet.

³² Un exemplaire de chacune de ces médailles est conservé par José Gomez de Soto que nous remercions pour les avoir mises à notre disposition.

³³ NAT 673, Garde nationale 1815-1848, Bibliothèque-Médiathèque de Rochefort.

marchaient sur Paris. Le commandant Delbar (souligné dans le texte) n'en tint aucun compte, prétendant qu'il voyageait aux frais de la ville de Rochefort et que par conséquent il n'avait pas d'ordre à recevoir de moi.» La date d'arrivée à Poitiers (le 2 juillet) paraît invraisemblable (huit jours pour 140 km), même si l'on tient compte de la difficulté des négociations menées par Maitrot et Roy-Bry pour permettre au détachement de poursuivre sa route jusqu'à Paris, malgré l'ordre généralisé de retour pour toutes les gardes nationales. Le préfet de la Vienne, peut-être emporté par une certaine irritation, a pu se tromper de date: en tout cas, l'attitude quelque peu insolente du capitaine Delbar face à un préfet de la République chargé de l'exécution d'ordres formels, suppose de solides appuis militaires et politiques.. .

Le plus étonnant reste à venir: le préfet n'est pas au bout de ses surprises avec le capitaine Delbar! « Il y a huit jours, poursuit-il, ce détachement était de retour de son expédition peu meurtrière; mais le commandant n'avait plus d'argent pour continuer sa route; je lui ai avancé personnellement une somme de cinq cents francs (mots soulignés dans le texte) ». Le préfet, qui a aussitôt contacté le sous-préfet de Rochefort, n'a obtenu ni remboursement, ni explication. Visiblement excédé par les fantaisies rochefortaises, il termine sa lettre par ces mots acidulés: « Je m'adresse à vous, citoyen maire, pour vous prier de me faire payer cette petite somme, convaincu que l'administration municipale de Rochefort n'a pas l'intention de me faire payer l'ardeur belliqueuse de ses gardes nationaux; j'ai même lieu de m'étonner qu'elle n'ait pas mis plus d'empressement à s'acquitter de cette avance, sans laquelle le détachement ne pouvait continuer sa route; ou tout au moins de me faire connaître les motifs du retard. Salut et fraternité. » Maîtrot, qui aura sans aucun doute apprécié la prose préfectorale, remboursera sans ciller les 500 F. le 26 juillet. Il explique le retard en avouant « qu'au milieu des affaires d'élections et autres urgentes » il n'a pas « suffisamment compris que l'avance était toute personnelle »³⁴. On ignore si les déboires pécuniaires du sémillant capitaine étaient justifiés par l'intérêt général ou causés par des désordres privés, mais à Rochefort, on a dû discuter ferme après réception de la lettre du 22.

Le 28 juillet, le conseil municipal fait ses comptes: le montant total des dépenses, pour les 21 jours de l'expédition, s'élève à 6621 F. 30³⁵. Sur cette somme, l'État prend en charge les frais de route du détachement, soit 3118 F. 50 (1 F. 50 par homme et par jour). L'excédent des dépenses, « occasionné par les frais de postes et de voitures et par d'autres frais accessoires », est donc de 3502 F. 80. L'« État sommaire des dépenses faites par le détachement du 26 juin au 16 juillet », dressé le 23 juillet³⁶, fournit quelques renseignements éclairants: les frais de voiture s'élèvent à 2533 F., la solde des six officiers à 684 F. 80, et les frais divers à 285 F. Dans cette dernière rubrique on note 87 F. « pour médailles y compris le transport ». S'agit-il des médailles dont nous avons parlé plus haut? On peut en formuler l'hypothèse: 168 médailles ont pu être expédiées de Paris pour les hommes (hors les six officiers et neuf sous-officiers), soit 84 F. auxquels s'ajouteraient 3 F. de frais de port. Quoi qu'il en soit, la ville assume l'excédent de dépenses par un vote à l'unanimité, les 500 F. du préfet étant régularisés sous la forme d'un « reçu de la ville de Poitiers »...

Les fêtes fraternelles avec la garde nationale de La Rochelle

Les autres gardes nationales du secteur manifestent leur solidarité avec celle de Rochefort³⁷. Dès le 23 mai, un banquet fraternel avait réuni à l'Hôtel de ville de Rochefort les

³⁴ *Ibidem*.

³⁵ Délibération du conseil municipal, 28 juillet.

³⁶ NAT 668, Garde nationale 1815-1848, bibliothèque-médiathèque de Rochefort.

³⁷ *Les Tablettes*, 22 juillet.

lanciers de la milice civique rochefortaise et les chasseurs à cheval de Charente³⁸. Le 16 juillet, la garde nationale de Muron, commandée par Berthus, avait accompagné jusqu'à Rochefort le retour de « notre jeune phalange ». Surgères, pour sa part, avait envoyé vers Paris un détachement de 26 hommes commandés par le sous-lieutenant E. Demauclerc aîné. Mais à 24 km de Poitiers, ils avaient obéi à l'ordre de retour de tous les détachements. Tous ces hommes saluent l'expédition rochefortaise.

Les plus enthousiastes sont les Rochelais : comme Rochefort, La Rochelle avait délégué, le 26 juin, un détachement de 120 hommes, conduits par le baron De Nagle: ils avaient gagné Paris à marches forcées, n'y avaient été d'aucune utilité et étaient revenus quelques jours plus tôt. La remise solennelle de l'étendard destiné aux gardes nationaux rochelais se déroule en grande cérémonie le dimanche 23 juillet aux Trois Canons³⁹. Après les discours, des tables sont dressées pour le banquet « dans le domaine de M. Hubert ». Les danses, après déjeuner, « se sont continuées jusqu'à trois heures, heure à laquelle les gardes nationaux de Rochefort, instamment priés de se joindre à ceux de La Rochelle, se sont mis en route pour cette dernière ville ». Les deux gardes sont accueillies à La Rochelle par le 75^e de ligne, sous les vivats de la foule. Tous défilent sur la place d'armes devant le maire et tout le conseil municipal: les Rochefortais sont invités à un banquet fraternel le lendemain à 10 h. Ce banquet, qui se tient à la Bourse, avec l'orchestre du 75^e de ligne, donne lieu à des hymnes patriotiques « répétés à l'envi par tous les gardes nationaux ». De nombreux «tostes» (*sic*) sont portés à la République et à l'union de l'armée et des gardes nationales. Un officier de la milice rochelaise a même composé un chant dédié à la garde nationale de Rochefort, intitulé *La Fraternité*, sur l'air des *Girondins*:

« Quelle est cette troupe guerrière
Qui vers nous porte ses pas?
[...] De Rochefort c'est la cohorte
C'est le bataillon glorieux... »

Le rédacteur des *Tablettes* note que «tous chantaient avec transport ». Les Rochefortais sont même retenus le lundi soir pour un bal à l'établissement de bains.

Deux jours mémorables pour les Rochefortais qui tiennent à rendre la pareille à leurs frères rochelais. Le conseil municipal fait une première évaluation des dépenses à venir (13 300 F)⁴⁰. La fête est finalement fixée au 3 septembre⁴¹, avec une participation de la mairie de 8500 F ; la fête étant considérée comme civique, on compte sur une souscription présentée à tous les habitants pour combler la différence. Entre les différentes élections (municipales le 30 juillet et cantonales le 20 septembre), on s'active à Rochefort pour les préparatifs de la fête de fraternisation des 3 et 4 septembre. Celle-ci se déroule par un temps « magnifique » et en présence de « milliers d'étrangers »⁴². Cinq-cents gardes nationaux rochelais, partis le samedi à 4 heures 30 du matin, font leur jonction avec les Rochefortais le samedi après-midi au Petit-Vergeroux. Escortés des gardes nationaux et de détachements de divers corps de l'armée de terre, les Rochelais sont accueillis par les autorités civiles et militaires sous les murs de Rochefort; puis la garde est passée en revue sur la place Colbert. Au soir, tous se dispersent à travers la ville pavoisée comme un jour de fête: ce ne sont qu'hymnes patriotiques et chants de fraternisation. A 10 heures le lendemain, on se range en ligne de bataille place Colbert (avec des détachements des bataillons du port, des équipages de ligne, de l'artillerie et de l'infanterie

³⁸ *Les Tablettes*, 27 mai. Il s'agit de Tonnay-Charente.

³⁹ *Les Tablettes*, 26 juillet.

⁴⁰ Délibération du conseil municipal, 12 août 1848.

⁴¹ Délibération du conseil municipal, 14 août 1848.

⁴² C'est-à-dire de non Rochefortais.

de marine) pour gagner le cours d'Ablois où un banquet attend les troupes. Après discours et «tostes» divers, l'après-midi est consacrée à « des courses magnifiques»: «la plaine de Martrou, couverte d'une foule immense de spectateurs et d'une grande quantité de calèches, offrait un beau spectacle ». Le soir, un bal est donné au «Jardin Public, illuminé au gaz et à la chinoise, d'une façon tout à fait magique ». Le lendemain lundi, malgré les sollicitations répétées de rester un jour de plus, les gardes nationaux de La Rochelle rentrent chez eux vers 13 heures, sur le remorqueur à vapeur de Boyard, mis à leur disposition par l'amiral Laplace. Ils sont accompagnés jusqu'au Petit-Vergeroux où les adieux sont « pleins d'effusion ». Le souvenir des festivités de 1848 marquera durablement la mémoire rochefortaise.

Les comptes de l'ensemble des manifestations liées à la garde nationale ne sont apurés que le 16 mars 1849. Le coût total des fêtes des 3 et 4 septembre s'élève finalement à 12 725 F 85, en partie couverts par l'allocation municipale (8 500 F.) et la souscription (2 238 F.). Le conseil municipal est d'avis que la ville prenne à sa charge l'excédent des dépenses (1 987 F. 95), auquel s'ajoutent les frais de remise du drapeau aux Trois Canons (439 F. 65): le conseil adopte un crédit additionnel de 2427 F. 60.

Sans avoir participé à la répression des émeutes ouvrières de juin, la garde nationale de Rochefort manifeste une solidarité totale avec les troupes dirigées par Cavaignac: en 1848, elle est devenue une institution bourgeoise au service des républicains libéraux, soucieux du respect de l'ordre et de la propriété.

Philippe Duprat

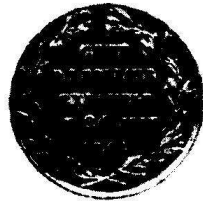
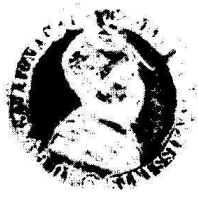


Figure 1

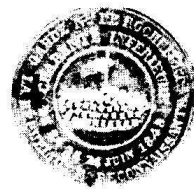


Figure 2

NA 687

La Rochelle, le 25 juin 1848.
5^h du matin.

CABINET

Du Préfet

Monsieur le Maire

Monsieur le Préfet de la Seine m'a donné connaissance de deux dépêches télégraphiques adressées par le Ministre de la Guerre, annonçant que des troubles graves ont eu lieu à Paris, et témoignent de tels que les gardes nationales du Dépt de la Charente inf^{ie} n'ont l'obligation de celle de autres départements, et doivent, comme elles, se détacher de Paris.

Il paraît me bien connu de la garde nationale de Rochefort ~~me~~ certain qu'elle ne manquera pas à l'appel si on l'appelle, et conséquemment de prendre, à la réception de ma lettre, toutes les mesures nécessaires pour que le homme de bonne volonté puisse partir immédiatement.

à 5^h 1/4, je m'en suis directement de Paris une note de deux dépêches, dont la première est adressée au Maire de Rochefort, par lequel je lui ai fait par ce qui « la garde nationale et troupes de ligne sont à Paris jusqu'à tout point ».

Je laisse à votre prudence et à votre sagesse, ainsi qu'à

parait-il me de la commission le soin de juger, d'après la dernière nouvelle, si il convient de diriger néanmoins de détachement de garde nationale sur Paris ou d'autres, tant en fait de préparatifs de campagne, que de détails nécessaires, fait connaître la situation réelle de la Capitale.

Après de ce faire le Maire l'assurance de ma considération distinguée

Le Préfet
Wissacq

Lettre du préfet Wissacq, 25 juin 1848